



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet : SPORT, ASSOCIATIONS****1 - SPORT, ASSOCIATIONS Subventions aux associations**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Marie-Noëlle BALLE/Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

**Association du Football Virois** : retenu dans le cadre de l'appel à projet « trans' sport en Normandie » par la Région et le département du calvados, le club sollicite une subvention de 8000€ pour l'acquisition d'un minibus. La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 8000€

**Pour la participation d'Axel Flucher**, licencié à l'AFV, à la coupe UEFA des régions le club demande une subvention de 700€ pour les déplacements relatifs à la préparation de l'évènement et lui offrir un équipement complet aux couleurs de l'AFV et de la commune. **Avis de la commission** : favorable pour une aide de 200€ à l'AFV. La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 200€.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





**Tanguy DELAHAYE Association « La Normandie Débarque » :**

Demande une subvention dans le cadre du 4 L TROPHY édition 2019.

La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 200€.

**Nouvelle Société de Tir de Vire :**

Demande une subvention exceptionnelle de 3000€ afin de boucler le financement des déplacements (hébergement, repas, route, frais d'engagements et de munitions, etc...) suite aux compétitions nationales qui se sont déroulées les 26 et 27 mai à Alençon, les 9 et 10 juin à Fécamp, du 6 au 9 juillet à Colmar et du 14 au 21 juillet à Châteauroux.

La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 3000€.

**Association Eagles Bowling de Vire :**

Dossier de demande de subvention de fonctionnement pour 2018. Dans le cadre de l'étude des dossiers de demande de subvention 2018, le club de bowling devait apporter des précisions sur leur demande.

La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 1000€ qui correspond à la subvention de fonctionnement 2018

**Section Boxe USMV :**

Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation à Vire Normandie le 24 novembre 2018 des ½ finales du Championnat de Normandie Elites.

La commission sport, vie associative a émis un avis favorable pour une aide de 1600€.

**Union Sportive Municipale Viroise pour la section Natation :**

Compte tenu de la fermeture pour travaux du centre aquatique le club omnisports sollicite une subvention exceptionnelle de 36 000€ pour l'année 2018/2019 concernant la section Natation pour couvrir les pertes de licenciés, frais de déplacements, entrées et abonnements dans une autre piscine et acquisition d'un mini bus d'occasion. Avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 12800€ qui correspond à la prise en charge des déplacements et des entrées dans un autre centre aquatique. Une vérification sur pièce sera exigée auprès du comité directeur de l'USMV.

**AUTRES ASSOCIATIONS :**

**L'INVENTION DE MOI (EX HABAQUQ) :**

Jérémy Fabre demande une subvention pour la réalisation d'une œuvre théâtrale et la diffusion sur Vire à la Halle. Le dossier a été présenté en Commission Culture.

La commission culture et patrimoine a émis un avis favorable pour une aide de 1300€ plus la gratuité de la halle la 2<sup>e</sup> soirée.

**MJC : Le Préau et la MJC** sollicitent conjointement une subvention de 2 000€ pour la mise en place d'un séjour à Avignon pour 9 jeunes en juillet 2018. Précédemment, une aide avait été consentie au Préau et la règle définie par la municipalité était une participation de 300€ par jeune participant résident de Vire Normandie dans la limite de 2 100€.

**Avis du Conseil Communal sur l'attribution de ces subventions : favorable**



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet : SPORT, ASSOCIATIONS**

**2 - Subvention d'équipement à la Société des  
Courses**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

La demande de subvention d'équipement de la Société des Courses porte sur les travaux suivants :

- **Pistes de courses :** l'élargissement de 12 mètres de l'aire de départ a pour but d'améliorer la sécurité aux professionnels et permettre un départ de 16 partants à l'auto Start contre 14 à ce jour. L'augmentation du nombre de partants est source d'enjeux.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



- **Transfert des balances devant les tribunes** : ce nouveau positionnement va permettre d'augmenter l'espace et le nombre de spectateurs en les rapprochant de la piste et aux convives du restaurant panoramique de suivre la remise des prix et les interviews des professionnels.
- **Entrée des camions** : cet aménagement en entrée de parking va permettre de supprimer les nuisances aux riverains de la zone pavillonnaire, sans compter le renforcement de la sécurité les jours de courses.
- **Hall** : Mezzanine, création d'une extension de 45 m<sup>2</sup> sur structure métallique avec dalle de béton, afin de déplacer la zone de réchauffe ; restaurant : remplacement du mobilier, réfection de l'éclairage de la peinture et du sol avec piste de danse intégrée, des gardes corps pleins et rehaussés sous forme décorative assureront une sécurité supplémentaire pour les enfants.

**Le montant total des travaux est estimé à : 232 481.57 € HT.**

Ce nouvel espace « design » a pour objectifs d'attirer et fidéliser un maximum de personnes au restaurant le jour des courses, mais aussi de le mettre à disposition des associations, des entreprises et des particuliers.

Il est important de soutenir l'hippodrome de Vire et d'afficher la volonté de la commune de maintenir l'activité des courses, primordiale pour l'animation commerciale et économique du territoire.

L'amélioration de la qualité d'accueil aux professionnels et aux turfistes est une source d'augmentation des enjeux.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- attribuer une subvention d'équipement de 190 000 € pour financer les travaux d'équipement ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer **une convention** avec la Société des Courses pour en déterminer les modalités financières.

**Avis du Conseil Communal : favorable**



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 24 septembre 2018 à  
20 heures 30**

**Objet :**

**3 - AFFAIRES JURIDIQUES  
Pack découverte état civil**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

Pour la célébration d'un mariage civil, de renouvellements de vœux, (c'est-à-dire le plus souvent les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans), un baptême républicain (dit aussi « parrainage républicain »), les administrés font appel au service état civil de la commune déléguée de Vire.

En 2016, les agents ont souligné l'impersonnalité des cadeaux offerts lors de ces cérémonies c'est-à-dire au fil des ans soit :

- pour un mariage un bouquet de fleurs (23€), ou un stylo (50€) ou un livre album (20€),
- pour un parrainage républicain, une attestation (1€10),
- pour renouvellements de vœux, un bouquet de fleurs (23€).

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal







Les agents ont lancé l'idée de créer un pack découverte de la collectivité en offrant des cadeaux permettant aux administrés de découvrir, ou redécouvrir, le cadre de vie de la commune.

L'ensemble des services culturels a été sollicité et a répondu favorablement à notre demande.

Le service espaces verts a également répondu favorablement pour la création d'une composition florale en régie avec les fleurs et plantes de saison, issues des serres municipales.

La commission citoyenneté en date du 28 octobre 2016 a travaillé sur cette hypothèse et a retenu la création d'un « pack découverte collectivité » à l'occasion des cérémonies de mariage, renouvellement de vœux, parrainages républicains, selon les modalités figurants au tableau suivant :

Par délibération en date du 27 décembre 2016, la commune déléguée de Vire a mis en œuvre le pack découverte.

Types de cérémonies	CINEMA	LA HALLE MICHEL DRUCKER	CONSERVATOIRE	MUSEE	ESPACES VERTS
Mariages Parrainages Renouvellement vœux	2 places de cinéma par événement. Le cinéma sur une base de 90places par an offert au service état civil nous facturera la moitié soit 45 places à 5€20. Le service état civil devra verser au budget annexe du cinéma 234 € annuels	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation	2 cours de chorale adultes ou jeunes et 2 cours de danse idem pour 2 pers au conservatoire	2 places offertes pour le Musée	1 composition florale en régie (environ 15-20€) avec plantes et fleurs de saisons liées aux serres municipales

A titre d'information, le service état civil réalise en moyenne entre 20 à 35 mariage par an, 1 à 5 renouvellements de vœux, 2 à 15 parrainages républicains.

Le Musée a communiqué des statistiques sur la base de 2 visites en 2017 sur ces coupons. La faible fréquentation s'explique avec la fermeture pour travaux.

Les tickets cinéma sont régulièrement utilisés (12 sur 45 distribués sachant que les statistiques n'ont pu être mis en place dans les premiers mois du projet pour des raisons techniques).

Le service espaces-verts a réalisé régulièrement les compositions florales avec les serres municipales.

Le conservatoire de musique et danse pour continuer à faire connaître le service propose de maintenir la distribution des invitations (bien que n'ayant pas eu de retour sur leur utilisation).

2 couples ont utilisé un billet offert à la Halle Michel DRUCKER.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la commune a récupéré la compétence PACS. 11 dossiers ont été réalisés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à fin août 2018, 23 PACS ont été traités.

La commission citoyenneté du 17 septembre 2018 a donné un avis favorable à la distribution des packs découverte citoyenneté **en incluant** les PACS qui ne constituent pas une cérémonie.

Par ailleurs a été inclus la distribution du pack pour des couples domiciliés à Vire venant effectuer une reconnaissance de leur premier enfant afin de faire découvrir les services culturels de la commune.

Un avis favorable est demandé au Conseil Communal pour :

- donner son avis sur le renouvellement de ce pack découverte,
- autoriser une dépense de 234€ du service état civil vers le budget annexe du cinéma,
- attribuer par événement : un bouquet en régie pour une valeur de 15€ à 20€, la délivrance de 2 tickets d'entrée gratuite au musée, 2 billets de spectacle au choix à la Halle, 1 cours de danse pour 2 personnes et 1 cours de chorale pour 2 personnes au conservatoire.

**Avis du Conseil Communal : favorable**



Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**4 - AFFAIRES JURIDIQUES**

**Ouverture le dimanche sur le territoire virois  
des commerces de détails employant des  
salariés**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

**I. OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAILS.**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite loi « MACRON », étend le nombre de dérogations à la règle du repos dominical autorisées par le Maire à 12 dimanches par an au lieu de 5.

Le Maire reste libre de fixer dans la limite de 12 dimanches par an, le nombre de dimanche autorisé pour chaque commerce de détails employant des salariés, et ce par branche d'activité.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





En effet, la loi n'a pas modifié expressément la prise d'arrêté du Maire à portée collective, pour l'ensemble de la branche d'activité concernée suivant le dispositif actuel :

Lorsqu'un magasin A fait une demande de dérogation d'ouverture dominicale auprès du Maire, l'autorisation du Maire porte de facto sur le magasin B, C et D qui fabriquent les mêmes produits ou rendent les mêmes services car ils appartiennent à la même branche d'activité (CE 29.10.2008 n°289617 Sté France Printemps et autres).

Ces magasins n'ont pas l'obligation d'ouvrir le dimanche en question, mais le dimanche est décompté du quota des dimanches par an fixé par le Maire, ouvert pour toute la branche d'activité.

Une branche d'activité regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée (source INSEE)

La règle des 12 dimanches s'est appliquée pour la 1<sup>ère</sup> fois au titre de l'année 2016 suite à une délibération du conseil municipal de décembre 2015 où les dates avaient été travaillées en amont auprès de l'association des commerçants « Vire Avenir » qui avait consulté les branches d'activités de commerces de détails adhérents à leur association, présents sur le territoire Virois et également en prenant en compte les courriers de demandes spontanés reçus en Mairie.

En effet, la version modifiée au 08 août 2015 de l'article L3132-26 du code du travail, prévoit que dorénavant le Maire doit préalablement à sa décision (arrêté du Maire) soumettre pour avis sa proposition au Conseil Municipal afin de fixer la liste des dimanches où l'ouverture de commerces de détails est autorisée sur sa commune. C'est donc, non seulement le nombre de dimanches ouverts que le Maire doit fixer, mais également la liste précise en prenant notamment en considération, les périodes de soldes, les fêtes locales ou nationales.

Par conséquent, il a été décidé de proposer pour l'année 2018, les dates qui nous ont été transmises par les commerces de Vire Normandie, en tenant compte d'une harmonisation sur le territoire des fêtes locales et animations du centre-ville, proposé par Vire Avenir.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Considérant, la création de Vire Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la création de l'Intercom de la Vire au Noireau du 01/01/2017, la délibération passera au conseil communautaire du 20 septembre 2018, puis en conseil municipal du 8 octobre 2018.

Suivant la délibération du Conseil Municipal, le Maire doit également continuer de consulter les organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R3132-21 du Code du travail) dans un délai raisonnable de 10 jours avant la prise définitive de son arrêté.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 24 septembre 2018.

#### **Par conséquent :**

**Un avis est demandé au Conseil Communal sur la liste des dimanches ci-après annexée, où l'ouverture des commerces de détails sera autorisée sur le territoire Virois pour l'année 2019 et ce pour chaque commerce de détails ayant la même branche d'activité.**

- A défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, il est précisé que tout commerce de détails non visés expressément dans le tableau ci-dessous se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre ».



Liste des dimanches où l'ouverture est autorisée pour les commerces de détail pour l'année 2019

Commerces de détail	Code INSEE NAF	Nombre de dimanches autorisés	Liste des dimanches 2019
<b>Bijouterie</b>	4777Z Commerce De Détail D'Articles D'Horlogerie Et De Bijouterie En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Parfumerie</b>	4775Z Commerce De Détail De Parfumerie Et De Produits De Beauté En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Vêtements et maroquinerie</b>	4771Z Commerce De Détail D'Habillement En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
	4772B Commerce De Détail De Maroquinerie Et D'Articles De Voyage	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
	4751Z Commerce De Détail De Textiles En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019

<b>Chaussures</b>	4772A Commerce De Détail De La Chaussure	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Garage/équipements automobiles</b>	4511Z Commerce De Voitures Et De Véhicules Automobiles Légers	4	20 janvier 2019 17 mars 2019 16 juin 2019 13 octobre 2019
	4519Z Commerce D'Autres Véhicules Automobiles	4	20 janvier 2019 17 mars 2019 16 juin 2019 13 octobre 2019
	4532Z Commerce De Détail D'Équipements Automobiles	4	20 janvier 2019 17 mars 2019 16 juin 2019 13 octobre 2019
	4540Z Commerce Et Réparation De Motocycles	4	20 janvier 2019 17 mars 2019 16 juin 2019 13 octobre 2019
<b>Souderie</b>	4719B Autres Commerces De Détail En Magasin Non Spécialisé	12	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 21 juillet 2019 1 septembre 2019 9 septembre 2019 1 décembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Télécommunications</b>	4741Z Commerce De Détail D'Ordinateurs, D'Unités Périphériques Et De Logiciels En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
	4742Z Commerce De Détail De Matériels De Télécommunication En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019

			22 décembre 2019 29 décembre 2019
	4743Z Commerce De Détail De Matériels Audio Et Vidéo En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Electro Ménager</b>	4754Z Commerce De Détail D'Appareils Électroménagers En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Vaisselle</b>	4759B Commerce De Détail D'Autres Équipements Du Foyer	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019
<b>Supermarchés et autres commerces alimentaires</b>	a) Commerce d'alimentation générale (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface inférieure à 120 m <sup>2</sup> ), code NAF 47. 11B ;		Les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente au détail de denrées alimentaires sont autorisés de plein droit à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures (art. L.3132-13 et R.3132-8).  L'activité principale s'apprécie au regard de différents critères (à titre principal par le chiffre d'affaires réalisé dans l'alimentaire et de manière complémentaire, par les surfaces occupées et les effectifs employés dans chacune des activités. Q° écrite 87283 réponse JOAN 22.02.2011 p.1869).  Les hypermarchés (code NAF 47.11 F sont
	b) Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m <sup>2</sup> ), code NAF 47. 11C ;		
	c) Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m <sup>2</sup> ), code NAF 47. 11D ;		
	d) Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente supérieure à 2 500 m <sup>2</sup> ), code NAF 47. 11F ;		

	e) Commerce de détail de boissons exercé par les seules entreprises à succursales multiples dont les magasins sont gérés par des gérants mandataires non salariés, dont le statut est fixé aux articles L. 7322-1 et suivants du code du travail, code NAF 47.25Z partiel ;	répertoriés comme exerçant un commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire).	
	4711A Commerce De Détail De Produits Surgelés	En cas d'ouverture totale en journée ou de magasin à non prédominance alimentaire, l'ouverture le dimanche par dérogation est possible à raison de 5 par an.	
	4719B Autres Commerces De Détail En Magasin Non Spécialisé	13 janvier 2019 30 juin 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre 2019 29 décembre 2019	
	4721Z Commerce De Détail De Fruits Et Légumes En Magasin Spécialisé		
	4722Z Commerce De Détail De Viandes Et De Produits À Base De Viande En Magasin Spécialisé	Pour les commerces de détail alimentaires dont la surface excède 400 m <sup>2</sup> , si des jours fériés sont travaillés (sauf le 1er mai) ils sont déduits des 12 dimanches dans la limite de 3.	
	4723Z Commerce De Détail De Poissons, Crustacés Et Mollusques En Magasin Spécialisé		
	4724Z Commerce De Détail De Pain, Pâtisserie Et Confiserie En Magasin Spécialisé		
	4725Z Commerce De Détail De Boissons En Magasin Spécialisé		
	4726Z Commerce De Détail De Produits À Base De Tabac En Magasin Spécialisé		
	4729Z Autres Commerces De Détail Alimentaires En Magasin Spécialisé		
<b>Autres : jeux, multimédias, livres, quincaillerie, sports...</b>	4761Z Commerce De Détail De Livres En Magasin Spécialisé	10	13 janvier 2019 26 mai 2019 2 juin 2019 30 juin 2019 1 septembre 2019 8 septembre 2019 8 décembre 2019 15 décembre 2019 22 décembre
	4762Z Commerce De Détail De Journaux Et Papeterie En Magasin Spécialisé		
	4763Z Commerce De Détail D'Enregistrements Musicaux Et Vidéo En Magasin Spécialisé		
	4764Z Commerce De Détail D'Articles De Sport En Magasin Spécialisé		

	4765Z Commerce De Détail De Jeux Et Jouets En Magasin Spécialisé		2019 29 décembre 2019
	4752B Commerce De Détail De Quincaillerie, Peintures Et Verres En Grandes Surfaces (400 M2Et Plus)		
	4752A Commerce De Détail De Quincaillerie, Peintures Et Verres En Petites Surfaces (Moins De 400 M2)		
	4753Z Commerce De Détail De Tapis, Moquettes Et Revêtements De Murs Et De Sols En Magasin Spécialisé		
	4779Z Commerce De Détail De Biens D'Occasion En Magasin		
	4776Z Commerce De Détail De Fleurs, Plantes, Graines, Engrais, Animaux De Compagnie Et Aliments Pour Ces Animaux En Magasin Spécialisé		

Ne sont pas concernés par la présente délibération, la liste des commerces de détails bénéficiant d'une dérogation permanente pour ouvrir le dimanche, disponible à l'article L3132-12 et R 3132-5 du Code du travail (ameublement, bricolage, débit de tabac...)

**Avis du Conseil Communal : favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER









REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**5 - AFFAIRES JURIDIQUES** Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des 3 marchés ouverts de la commune déléguée de Vire, Vire Normandie et autorisation de lancement de la procédure

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Eric DUMONT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

**1- De la procédure**

**Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des 3 marchés ouverts de la commune déléguée de Vire, Vire Normandie et autorisation de lancement de la procédure**





Par convention du 26 juillet 2013 notifiée le 31 juillet 2013, la Commune déléguée de Vire a confié à la société « GERAUD ET ASSOCIES » l'exploitation, sous forme de délégation de service public, des marchés ouverts d'approvisionnement situés sur son territoire et d'une fête foraine.

Une redevance annuelle minimum de 15 000€ HT est versée par le délégataire à la commune.

Cette convention arrive à échéance le 31 juillet 2019.

Un marché d'approvisionnement est par définition un lieu public où s'effectuent des achats et des ventes.

Un groupe de travail interne s'est constitué pour analyser les coûts de ce mode de gestion en formulant trois hypothèses :

1. Reprise en régie
2. Renouvellement en délégation sans modification du périmètre
3. Renouvellement en délégation avec modification du périmètre.

Le groupe de travail a opté pour un renouvellement de la délégation de service public avec une modification du périmètre.

En effet, il est proposé de supprimer la foire des rogations de la future DSP au motif que :

- une charge de fonctionnement en régie est déjà assumée par la commune (contrôle dossier administratif, pose et dépose de signalisation, nettoyage, réception des redevances par chèque en amont par de nombreux forains)
- le placement des forains dans le cadre d'une fête foraine ne résulte pas de la même réglementation que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) vis-à-vis des halles et des marchés ; la collectivité souhaite conserver en délégation de service public uniquement la gestion des trois marchés (hebdomadaire et marché aux arbres) résultant des dispositions de l'article L2224-18 du CGCT.
- La place Ste Anne serait également supprimée du périmètre du marché (actuellement 1 passager crêperie grilleur)

L'article précité dispose que les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Afin de permettre d'engager une réflexion sur 3 ans sur la création d'une halle couverte, la durée de la future DSP est proposée sur 3 ans au lieu de 6 ans.

Conformément aux propositions détaillées du groupe de travail joint en annexe 1 et au cahier des charges de la DSP en annexe 2,

Conformément à l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux du 6 juin 2018 en vertu des dispositions de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales et du 10 septembre 2018 pour avis complémentaire,

Suivant l'avis favorable de la commission foires et marchés du 7 septembre 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de délégation de service public de type affermage et du lancement de la procédure y afférant concernant l'exploitation des 3 marchés ouverts d'approvisionnement de la commune déléguée de Vire, Vire Normandie sur une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

Il est proposé de fixer les critères de jugements des offres ainsi :

- **prix et fiabilité financière à 50%**. Le prix et la fiabilité financière sont appréciés au vu notamment de la redevance proposée par le candidat à la commune et de la pertinence et cohérence des équilibres financiers proposés.

-**La valeur technique pour 50 % avec les sous critères suivants :**

o Moyens humains et techniques mis à disposition du service notamment fiabilité des encaissements réalisés pour le compte de la collectivité (reçus, statistiques détaillés par abonnés et passagers et par périodicité...) : 15%

o Production d'un état d'activités sur la gestion du marché (outils, périodicité) conformément au CCTP et aux critères du rapport d'activité annexé : 15%

o Délais d'intervention en cas d'incident ou difficulté de terrain : 10%

o moyens mis en œuvre pour faire respecter les consignes de tri sélectifs relative à la gestion des déchets sur le marché au regard du développement durable, ainsi que le maintien de l'hygiène et la salubrité publique sur le marché : 10%

## ANNEXE 1 :

### ANALYSE MODALITES DE GESTION MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT COMMUNE DELEGUEE DE VIRE.

#### I. LES CONDITIONS ACTUELLES DE GESTION ET LES EVOLUTIONS ENVISAGEABLES

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



Ces dernières années ont été marquées par une volonté de développer l'attractivité des marchés par une étude sur l'emplacement adéquat de ce dernier.

La commission foires et marchés du 14 novembre 2014 avait conclu que les conditions actuelles du périmètre du marché ne permettaient pas son déplacement à un autre endroit.

Au regard des problèmes de stationnement permettant à la fois de conserver le même nombre de commerçants et accéder plus aisément au marché pour la clientèle, aucune hypothèse n'a permis d'envisager le déplacement du périmètre du marché.

Après discussion auprès des usagers du marché ces derniers souhaitent conserver le marché tel qu'il est.

Afin d'améliorer l'attractivité de ses marchés, la commune a renforcé, ces dernières années des actions visant à conforter les marchés existants en essayant de résoudre les problématiques de stationnement. Elle a pris les mesures nécessaires pour permettre l'installation des étals en cas de non-respect par les automobilistes des arrêtés de voirie (verbalisation et mise en fourrière en lien avec la gendarmerie).

Monsieur le Maire a néanmoins indiqué qu'il serait étudié à long terme un déplacement de la gare routière vers la gare SNCF afin de s'approprier le quartier de la gare et notamment les friches qui se trouvent dans le quartier pour le réaménager. Dans ce projet, serait prévu le regroupement du marché avec la construction d'une halle pour une meilleure attractivité commerciale.

Par conséquent, la commune souhaite engager d'ici 3 ans une étude sur la création d'un marché couvert, ce qui a un impact sur la durée de la future délégation de service public envisagée.

Cette réflexion a conduit à déterminer pour les 3 prochaines années, les orientations suivantes à entreprendre pour l'ensemble des marchés :

- Amélioration de la communication et des animations autour des marchés,
- Travail sur la gestion des déchets et des emballages,
- Incitation à l'organisation, par les associations de commerçants, d'initiatives d'animations commerciales,
- Veiller au respect du règlement des marchés par les commerçants,
- Réflexion sur l'emplacement d'un futur marché sous une halle couverte
- Incitation au respect des règles de stationnement et fluidité de la circulation en centre-ville les jours de marché.

## **II. LE CHOIX DU MODE DE GESTION**

Le Conseil municipal doit choisir entre les deux modes de gestion possibles :

A/ Gestion directe (création d'une régie municipale),

B/ Gestion déléguée (sous la forme d'une concession de délégation de service public, de type affermage).

A. La gestion directe

La reprise en « régie » de la gestion de ce service ferait peser sur la commune les contraintes suivantes :

- Acquisition, entretien et renouvellement selon les règles de la commande publique du matériel mobile nécessaire à la tenue des marchés (appareil de facturation des marchés, tickets à souche et impression).
- Gestion des rapports avec les commerçants (attribution des emplacements, respect du règlement des marchés, gestion des conflits, des réclamations etc...).
- Création et rémunération des postes nécessaires à la gestion du service :
  - Un agent entre 10-15% pour la gestion administrative et financière,
  - Un placier de 6h30 à 14h30 chaque vendredi matin et deux week-end par an pour le marché aux arbres et le marché nocturne avec constitution d'un binôme en cas d'absence.
- Création et gestion d'un budget annexe spécialement affecté au service (et récupération de la TVA dans les conditions de droit commun), un marché d'approvisionnement étant considéré comme un service public industriel et commercial.
- Perception des redevances dues par les commerçants pour l'occupation des emplacements.
- Optimisation « commerciale » des marchés (développement de l'activité, initiatives commerciales, publicités).

A titre indicatif, les dépenses exposées par le délégataire pour la gestion du service apparaissent, dans le compte de résultat de l'exercice 2016, de la façon suivante :

- Personnel 14 608,28 € HT
- Achats et charges externes 6 896,79 € HT

SOIT 21 505,07 € HT

La commune réalise déjà en régie :



- Paiement des factures fluides (électricité 4 717,87 € TTC annuels. /eau).
- Montages et démontages des matériels nécessaires à la tenue des marchés.
- Nettoyement des emplacements après tenue des marchés et évacuation des ordures ménagères.

A titre indicatif, le coût main d'œuvre, matériel pour la pose/dépose de signalisation, nettoyage et évacuation des ordures ménagères effectués par les services techniques pour le marché du vendredi et la foire aux arbres est de 59 250,35€ annuels.

#### B. La gestion déléguée

La délégation de service public est un mode de gestion du service public. Il consiste à déléguer, dans les conditions fixées par un contrat de concession, l'exploitation du service public à une entreprise privée ou publique. La Collectivité conserve pour sa part le pouvoir d'organiser le service public et de contrôler son exécution par le délégataire. Lorsque des investissements sont à réaliser, la convention de délégation de service public prend la forme d'une concession. Dans le cas contraire, elle prend celle d'un affermage.

### III. PERIMETRE DE LA FUTURE DSP.

L'ancienne DSP comportait la gestion d'un :

- marché hebdomadaire du vendredi
- de deux marchés nocturnes
- d'un marché aux arbres
- De la foire des rogations c'est-à-dire le placement des forains avec également le placement des particuliers venant à la grande braderie.

Dans les faits, le service technique recevait les demandes d'emplacement de la foire des rogations, les dossiers étaient analysées en commission, un arrêté de voirie était délivré et les forains s'installaient sur la place du champ de foire sans grande difficulté avec le concours du service voirie.

Certains forains préférant régler en amont leur demande d'emplacement (comme le font les cirques, les food-trucks...) puisque la taille des caractéristiques des manèges est clairement identifiée par les documents techniques présentés lors de la demande d'emplacement, les chèques étaient envoyés en mairie.

Le placier lui procédait à l'encaissement auprès des particuliers.

La commune pour l'ensemble de ces manifestations prend en charge en régie avec le concours du service voirie, la pose et dépose de la signalisation, ainsi que le nettoyage de la voirie et l'enlèvement des ordures ménagères.

Au regard, de la charge de fonctionnement en régie déjà assumée par la commune et considérant que le placement des forains dans le cadre d'une fête foraine ne résulte pas de la même réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales vis-à-vis des halles et des marchés, la collectivité souhaite conserver en délégation de service public la gestion des trois marchés (hebdomadaire, marché aux arbres, marché nocturne) résultant des dispositions de l'article L2224-18.

Cet article dispose que les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis. Le régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Un marché d'approvisionnement est par définition un lieu public où s'effectuent des achats et des ventes.

De plus, la grande braderie restera dans le périmètre de la future DSP.

Pour les forains, un encaissement à l'avance sera effectué avec délivrance d'une autorisation du domaine public. A défaut d'encaissement, l'ASVP et l'élu référent pourront constater sur place le non-paiement et demander l'encaissement. L'ASVP sera titulaire d'une régie comptable, pourra également encaisser un sous régisseur nommé à cet effet.

En cas de non-paiement, les pouvoirs de police du Maire relatif aux occupations sans titre du domaine public seront appliqués.

Il est demandé au conseil municipal de valider le périmètre de la future délégation de service public en maintenant uniquement, le placement, l'encaissement, la gestion des encaissements (facturation, impayés...), le contrôle du respect du règlement du marché à un délégataire pour :

- Le marché ouvert d'approvisionnement hebdomadaire
- Le marché aux arbres (qui se déroule sur un weekend de février à mars).
- Un ou deux marchés nocturnes par an



#### **IV. CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS QUE DEVRA ASSURER LE DELEGATAIRE**

Le délégataire devra assurer, à ses risques et périls, l'exploitation de 3 marchés ouverts d'approvisionnement dans les conditions fixées par une convention.

A ce titre, ses obligations porteront sur :

- le placement et l'installation des commerçants, lors de chaque tenu des marchés (emplacements, propreté, horaires, stationnement),
- la fourniture, l'entretien et le renouvellement des matériels mobiles nécessaires au fonctionnement des marchés (facturation, tickets...)
- la gestion, en liaison avec la commune par le biais de la commission « marchés », des attributions d'emplacements aux commerçants,
- l'optimisation de la gestion des marchés,
- le contrôle du respect par les commerçants du règlement des marchés,
- la gestion des rapports avec les commerçants, gestion des conflits, des réclamations...
- la perception des droits des places aux tarifs fixés par la Commune, avec pour les abonnés la gestion de la facturation et des impayés
- accompagner la commune dans une véritable communication visant à rendre attractif les marchés de la commune.
- faire respecter les consignes sur le tri des déchets sur le marché.

Considérant qu'il s'agit d'un affermage, que la commune conserve les missions suivantes avec le coût ci-après pour le marché hebdomadaire illustré dans le tableau ci-après et qu'une réflexion doit être menée sur la création d'un marché couvert, la durée de la convention est fixée à 3 ans.

Tâches	Fermier	Commune	Coût indicatif investissement	Coût indicatif fonctionnement
<b>Marché hebdomadaire du vendredi</b>				
Entretien de la voirie avant et après chaque séance pose et dépose de la signalisation à chaque séance et entretien de la signalisation Mise à disposition de containers avec tri sélectif + évacuation.		X		58 143,65 € (2017)
Achat et gestion de petit matériel (encaissement électronique, EPI du placier, édition des documents d'informations aux commerçants...)	X			
Nettoyage et entretien du petit matériel (hors panneaux de signalisation de voirie)	X			
Campagne de sensibilisation au tri sélectif envers les commerçants	X			
Electricité : coût et taxes + surveillance du réseau d'éclairage normal, du réseau d'éclairage de sécurité, de tous les circuits d'alimentation électrique, ouverture des coffrets électriques nécessaire au branchement des commerçants		X en lien avec fournisseur d'énergie		
Taxes foncières		X		
Eau : coût et taxes + entretien en bon état de fonctionnement du réseau de distribution d'eau		X En lien avec EPIC de l'eau		
Assainissement : coût et taxes + entretien en bon état de fonctionnement de l'évacuation des eaux usées		En lien avec EPIC de l'assainissement		
Réception des demandes d'emplacements et délivrance des autorisations d'occupation du domaine public		X		51 demandes en 2017 Coût RH : 1hxcôût horaire service : 20,73€ HT =

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



				1 057,23€
--	--	--	--	-----------

Le délégataire versera annuellement à la Commune une redevance dont le montant sera fixé par la convention.  
La Commune conservera le contrôle de l'exécution du service public délégué.  
L'échéance du présent contrat d'affermage est fixée au 31 juillet 2022.

Suivant l'avis favorable de la CCSPL du 10 septembre 2018,  
Suivant l'avis favorable de la commission foires et marchés du 7 septembre 2018,  
Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 24 septembre 2018.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour approuver le principe de délégation de service public de type affermage et du lancement de la procédure y afférant concernant l'exploitation des 3 marchés ouverts d'approvisionnement de la commune déléguée de Vire, Vire Normandie pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> août 2019 au 21 juillet 2022.**

Il est proposé de fixer les critères de jugements des offres ainsi :

- **prix et fiabilité financière à 50%**. Le prix et la fiabilité financière sont appréciés au vu notamment de la redevance proposée par le candidat à la commune et de la pertinence et cohérence des équilibres financiers proposés.

-**La valeur technique pour 50 % avec les sous critères suivants :**

o Moyens humains et techniques mis à disposition du service notamment fiabilité des encaissements réalisés pour le compte de la collectivité (reçus, statistiques détaillés par abonnés et passagers et par périodicité...) : 15%

o Production d'un état d'activités sur la gestion du marché (outils, périodicité) conformément au CCTP et aux critères du rapport d'activité annexé : 15%

o Délais d'intervention en cas d'incident ou difficulté de terrain : 10%

o moyens mis en œuvre pour faire respecter les consignes de tri sélectifs relative à la gestion des déchets sur le marché au regard du développement durable, ainsi que le maintien de l'hygiène et la salubrité publique sur le marché : 10%

**Avis du Conseil Communal : favorable**

  
 Le Conseiller Départemental  
 Maire délégué de Vire  
 Maire de Vire Normandie  
 Marc ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 24 septembre 2018 à  
20 heures 30**

**Objet :**

**6 - AFFAIRES JURIDIQUES**

**Concours des maisons fleuries 2018**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

♦ Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des potagers, édition 2018 le mercredi 20 juin 2018, un avis est demandé au Conseil Communal sur les attributions suivantes :

***Un avis est demandé au Conseil Communal pour attribuer une enveloppe de 285€00 à la 1<sup>ère</sup> catégorie de concours « jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 6 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après :***

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Titre :	1 <sup>ère</sup> CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (7 participants dont 1 hors concours)	
1	LEBRETON Claude 2, rue des Gèraniums	60€00
2	PERRARD René 40, rue Zimmermann	55€00
3	BERHAULT Madeleine 69, rue André Halbout	50€00
4	TETARD Alain 3, chemin Saint Nicolas	45€00
5	ROBERT Yves Le Pont Féron	40€00
6	PERRARD Raymond Le Boscq	35€00
Gagnante édition 2017	HEUDE Hélène 17, rue Emile Berger (HC)	00€00

**TOTAL 285€00**

*Un avis est demandé au Conseil Communal pour attribuer une enveloppe de 385€00 à la 2<sup>nd</sup> catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 9 participants (+ 2 hors concours) en fonction du classement ci-après.*

Titre :	2 <sup>ème</sup> CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (11 participants dont 2 hors concours)	
1	LECONTE Jacques 225, rue de Bretagne	60€00
2	ANFRAY Joël 222, rue d'Anjou	55€00
3	LAGNEL Alain 6, rue de Notre Dame	50€00
4ex	VITARD Gilles 15, square Georges Pompidou apt 212	45€00
4ex	LEMEE Lydie 4, résidence des Moulins de Neuville	45€00
6	CAZANOS Michel 1, rue André Malraux apt 175	40€00
7	ORANGE Danielle 4, avenue Georges Pompidou	35€00
8	THOMAS Jacqueline 19, square Georges Pompidou	30€00
9	HOUSTIN Sylvie 1, rue André Malraux	25€00
Gagnant édition 2017	ROBLOT Yves 19, place du Champ de Foire (HC)	00€00
Gagnante édition 2017	ROUSSIN Catherine 7, impasse Marcel Foubert	00€00

**TOTAL 385 € 00**

Total des participants 18 participants dont 3 hors concours.  
Total des sommes attribuées 670,00 euros TTC.  
Un crédit est prévu au budget 2018.

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des maisons fleuries, édition 2018, le lundi 06 août 2018, un avis est demandé au Conseil Communal sur les attributions suivantes :

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour attribuer d'une enveloppe de 1440€00 à la 1<sup>ère</sup> catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 16 participants (+ 1 hors concours) en fonction du classement ci-après.**

Titre :	1 <sup>ère</sup> CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (17 participants dont 1 hors concours)	
1	BRIARD Simone « Le Rocher »	150€00
2	HEUDE Hélène 17, rue Emile Berger	130€00
3	FEUGERES Daniel 2, rue Louis Braille	120€00
4	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	115€00
5	TETART Colette 3, chemin Saint Nicolas	110€00
6	TOUILLON Thérèse 2, impasse Edmond Prével	105€00
7	LECOQ Bernadette 16, rue Gustave Flaubert	100€00
8	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	90€00
9	DESPOIS Marcel 25, rue de la Mercerie	80€00
10	BOUSTER Jérôme 8, rue Marcel Foubert	75€00
11	PINEL Ginette 9, rue du Valhérel	70€00
12ex	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	65€00
12ex	CLEMENT Paulette 5, rue Marcel Foubert	65€00
14	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	60€00
15	ROBERT Marie-Jeanne Le Pont Féron	55€00
16	TOULLIER Françoise 40, rue Beau Regard	50€00
Gagnante édition 2017	LEBOSSE Yvette 3, rue LeCorbusier	00€00

**TOTAL 1440€00**

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour attribuer une enveloppe de 90€00 à la 2<sup>ème</sup> catégorie « ferme et exploitation agricole » à raison de 1 participant (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.**

Titre :	2 <sup>ème</sup> CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (2 participants dont 1 hors concours)	
1	FOUCHER Delphine « Clermont »	90€00
Gagnante édition 2017	PERRARD Marie-Thérèse Le Boscq	00€00

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour attribuer d'une enveloppe de 580€00 à la 3<sup>ème</sup> catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 11 participants (+1 hors concours).**

Titre :	3 <sup>ème</sup> CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (12 participants dont 1 hors concours)	
1	LECANU Yves 16, avenue Georges Pompidou apt 55	80€00
2	JONDOT Véronique La Besnardière place du 116 <sup>ème</sup> RI USA	70€00
3	JONDOT Huguette La Besnardière place du 116 <sup>ème</sup> RI USA	65€00

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



4	CHAUMONT Marie-Josèphe 21, rue André Halbout 1 <sup>er</sup> étage	60€00
5	FAGNEN Isabelle 23, avenue Georges Pompidou	55€00
6	DESCHAMPS Thérèse La Besnardière place du 116 <sup>ème</sup> RI USA	50€00
7	LECONTE Marie-Claire 225, rue de Bretagne	45€00
8ex	JEAN Pierrette 33, résidence des Jardins	40€00
8ex	MALHERBE Jacqueline 21, rue de la Mondrière n°283	40€00
8ex	PALLIX Christiane 6, rue Barbey d'Aurevilly	40€00
11	ANFRAY Catherine 222, rue d'Anjou	35€00
Gagnante édition 2017	BOUVET Marie-France 3, place du 116 <sup>ème</sup> RI USA	00€00

**TOTAL 580€00**

Titre :	4 <sup>ème</sup> CATEGORIE-COMMERCE (pas d'inscrit)

Total des participants 31 dont 3 hors concours  
Total des sommes attribuées 2110 euros TTC  
Un crédit a été prévu au budget 2018.

**Avis du Conseil Communal : favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU-SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018 à  
20 heures 30**

**Objet :****7 - AFFAIRES JURIDIQUES****Rapport d'activité du délégataire de service public : marché droits de place**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Eric DUMONT donne lecture du rapport suivant :****Mes Chers Collègues,**

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





– les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Le rapport complet est consultable au Secrétariat Général.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 10 Septembre 2018.

### **Marché : droits de place**

#### **Service Public soumis au regard de l'article L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

##### Durée du contrat :

Signé pour 6 ans (au 1<sup>er</sup> août 2013) avec la Société GERAUD, ne concerne que le marché hebdomadaire du vendredi matin et certaines foires annexes prévues au marché (foires aux arbres, foire des rogations, marchés nocturnes).

##### Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Le délégataire est annuellement en déficit, mais verse à la collectivité une redevance annuelle de 15 000 euros minimum exigé dans la DSP. Sinon, il devrait verser 50% des recettes.

##### Modalités de révisions des tarifs :

Révision annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à hauteur de 0,88% de la clause contractuelle représentative des charges du service au cours des 12 derniers mois.

##### Événement marquant dans l'année :

Aucune expulsion, ni sanction en 2017

Aucun impayé

Baisse des abonnés par rapport à 2016

–A la lecture du rapport d'exploitation 2017 et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière.

***Un avis est demandé au Conseil Communal sur ce rapport d'activités du délégataire du service public : marché – droits de place***

***Avis du Conseil Communal : favorable***

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU, SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**8 - CULTURE**

**Licence d'entrepreneur de spectacle**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

La licence peut se définir comme étant une autorisation professionnelle qui a pour but de professionnaliser le secteur très varié du spectacle vivant en demandant à tout candidat d'offrir des garanties à la fois administratives et juridiques.

Elle permet, par ailleurs, le contrôle du régime de protection sociale des artistes qui sont en situation de salarié vis-à-vis de leur employeur, l'entrepreneur de spectacles.

La délivrance et le renouvellement de la licence permettent de vérifier la régularité de la situation de l'entrepreneur de spectacles au regard de ses obligations sociales et réglementaires.

Les dossiers de licences d'entrepreneur de spectacles sont instruits par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de la région d'implantation de la structure.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



**Les licences sont attribuées pour une durée de 3 ans.**

La demande de renouvellement de la licence doit être adressée **au moins 4 mois avant son expiration** à la Drac.

En l'absence de réponse du préfet de région dans les 4 mois, la licence est considérée comme renouvelée.

**Catégories d'entrepreneurs**

La loi de 1999 (art. D.7122-1) distingue les entrepreneurs de spectacles vivants selon trois types d'activités. A chacun des types d'activités correspond un type de licence :

- **Les exploitants.** Exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (théâtres, salles de concert...) : **licence 1.**

- **Les producteurs.** Les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées ont la responsabilité d'un spectacle, et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique : **licence 2.**

- **Les diffuseurs.** Les diffuseurs de spectacles ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles. Peuvent également être considérés comme diffuseurs les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique : **licence 3.**

Les trois types d'activités peuvent être cumulés. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande pour chaque licence.

La validité de la licence d'entrepreneur de spectacles qui a été délivrée à la commune de Vire Normandie à titre temporaire prendra fin le 3 octobre 2018. Afin de continuer à gérer l'espace municipal de diffusion et à organiser des manifestations dans le cadre de la saison culturelle, il convient de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement des licences 1 ; 2 et 34 mois avant son expiration.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle et à signer tous les documents à intervenir.**

***Avis du Conseil Communal : favorable***

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER







REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**9 - CULTURE  
Tarifs cinéma**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

Il est proposé de mieux cibler les réductions tarifaires afin de guider le public vers de nouvelles pratiques et de clarifier les réponses concernant les séances scolaires afin d'avoir une démarche unique et cohérente face aux demandes multiples.



	TARIFS 2018	Propositions 2019	OBSERVATIONS
<b>CINEMA</b>			
- Tarif normal	7,00	7,00	
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End ( " <del>mercredi-pour-tous</del> " + de 65 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand, <b>séances en VO</b> )	5,50	5,50	
Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au delà, <b>groupes scolaires de 62 élèves et plus</b> )	3,30	<b>3,40</b>	
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)	4,00	4,00	
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)	15,00	15,00	
-Consignation carte d'abonnement magnétique	1,00	1,00	
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5 )	26,00	26,00	
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)	20,00	20,00	
Frais de Facturation (2,40 %) à valoir sur l'achat d'une place TTC de cinéma sur INTERNET Via le SITE WEB DU CINEMA			
- Collège au cinéma			
- Ecole et cinéma			
- Lycéens et apprentis au Cinéma			
les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe			
- <del>Opérations spéciales</del> , animations Jeune Public, <b>Séances en VO moins de 26 ans</b> , groupes en SN et SN+1, <b>groupes scolaires de moins de 62 élèves</b> )	4,50	4,50	
- Orange Cinéday	5,00	5,00	
Location salle Cinéma (prix TTC)			
- Location en journée	420,00	420,00	
- Caution	500,00	500,00	

**Un avis est demandé au Conseil Communal sur les propositions de tarifs 2019.**

**Avis du Conseil Communal : favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Communauté déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018 à  
20 heures 30**

**Objet :****10 - CULTURE****Demande de subvention LEADER**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :****Mes Chers Collègues,**

La visite d'un musée s'organise autour de l'admiration de collections mises en valeur et protégées par des vitrines et des socles dont les dimensions sont soigneusement adaptées.

Cette nouvelle scénographie est complétée par des outils de médiation créés pour favoriser la transmission des savoirs et stimuler le plaisir de la découverte.

Nous proposons ainsi de concevoir treize plateaux de manipulation originaux. Toucher, colorier, actionner, assembler, écouter, sentir, essayer... ne sera plus interdit mais conseillé ! Et seize écrans tactiles ou non tactiles permettront aux visiteurs d'approfondir des sujets sous forme de contenus multimédia ou audio-visuels.





Ces éléments nouveaux, créés sur-mesure pour le musée de Vire Normandie, enrichissent l'expérience de visite aussi bien libre et en famille qu'accompagnée par un médiateur dans le cadre d'une visite programmée par un enseignant ou un voyageur.

Ce projet étant la « plus-value » du futur parcours de visite, il nous a semblé pertinent de déterminer un financeur particulier, c'est pourquoi nous sollicitons le programme LEADER à hauteur de 50 000 euros (somme maximale à laquelle nous pouvons prétendre).

Cette somme représente 43 % des coûts de fabrication de ce nouveau parcours (estimé à 291 229 euros HT) et 2% du projet total de rénovation (estimé à 2 145 000 euros HT).

***Suivant l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 11 septembre 2018, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention et signer tous documents y afférents.***

***Avis du Conseil Communal : favorable***



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018 à  
20 heures 30**

**Objet :**

11 - CULTURE

Achat de livres à Alain LANDURANT

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

Alain Landurant, correspondant d'Ouest-France à Vire, déjà auteur d'un « Bellavidès, chouan de l'Avranchin », vient d'écrire une biographie de Catherine Théot née à Barenton (Manche) en 1716, qui se prétendait « la mère de Dieu », qui « fut la cause de la chute de Robespierre et de la fin de la Terreur. »

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal







Par courrier du 6 septembre 2018, Il propose que nous aidions à l'édition de cet ouvrage intitulé « Robespierre, la Mère de Dieu et l'Être Suprême », début 2019, par la maison Glyphe, de Paris, via l'achat de trente exemplaires qui seront vendus entre 15 et 20 €, soit une dépense de 450 à 600 €.

*Suivant l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 11 septembre 2018, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'achat de trente livres à Alain LANDURANT.*

**Avis du Conseil Communal : favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**12 - TRAVAUX**

**Vestiaires du foot - validation APD et autorisation de lancer les travaux et signer le marché**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Gaetan PREVERT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La commune de Vire Normandie souhaite procéder à la construction d'un vestiaire sanitaire d'environ 340 m<sup>2</sup> dans l'enceinte du Stade Pierre Compte à proximité du Terrain Synthétique.

Le marché est suivi par le groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire DCI Environnement et pour cotraitants le Cabinet GEORGES LESCOP Architecte DPLG/Sarl COQUIERE INGENIERIE/SEMO.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Suite aux études de réalisations en lien avec les préconisations du niveau 4 de ligue de Foot, le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est estimé à 450 000 € HT.

La procédure de passation utilisée est : marché à procédure adaptée ouverte.

La consultation se présente sous la forme d'un marché ordinaire alloti.

Le marché est décomposé en 11 lots :

Lot(s)	Désignation
1	GROS OEUVRES
2	CHARPENTE BOIS
3	COUVERTURE BAC ACIER
4	MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES
5	BARDAGE
6	PLATRERIE – MENUISERIES INTERIEURES
7	PLAFONDS SUSPENDUS
8	CARRELAGE – FAÏENCE
9	PEINTURE
10	ELECTRICITE
11	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

Les offres seront jugées selon les critères suivants :  
Pour tous les lots

Critères	Pondération
Prix des prestations	50 %
Valeur technique	40 %
Critère Environnemental	10 %

La valeur technique sera notée sur les critères suivants :

Critères
Dispositions générales sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances, valeurs décrites au dossier de consultation (fiches techniques)
Moyens humains et matériels : indication des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier (étude et travaux)
Méthodologie et programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de livraison des principales fournitures (notamment pour la livraison des mâts d'éclairage un délai de 8 semaines maximum est imposé après la notification) et des délais d'intervention des différents opérateurs économiques et méthodologie envisagée pour le phasage des travaux, la gestion de la circulation avec planning détaillé
Environnement Note méthodologique de la gestion des déchets de chantier de chacun des candidats et solution innovante de la gestion des déchets.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour :**

- approuver les modalités de passation du marché ;
- approuver les critères d'attribution du marché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché de travaux

**Avis du Conseil Communal : favorable**





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**13 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
Proposition d'achat à la Papillonnière**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaétan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noelle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la proposition d'acquisition faite pour une portion de la parcelle AS 385 (700 m<sup>2</sup>) ;

CONSIDERANT que la commune de Vire, commune déléguée de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle AS 385 située à la Papillonnière rue de Caen ;

CONSIDERANT que le bien est libre de toute occupation ;

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





CONSIDERANT que le bien présente les caractéristiques suivantes : parcelle d'une superficie totale de 2 475 m<sup>2</sup>, non bâtie, non viabilisé et desservie par la RD 577 ;

**DECIDE**

Après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- à la mise vente d'une portion de la parcelle AS 385 située à la Papillonnière à Vire.
- au bornage de la parcelle pour détacher 700 m<sup>2</sup> environ.

**Un avis est demandé au Conseil Communal sur :**

- **la mise vente d'une portion de la parcelle AS 385 située à la Papillonnière à Vire.**
- **le bornage de la parcelle pour détacher 700 m<sup>2</sup> environ.**

**Avis du Conseil Communal : favorable**

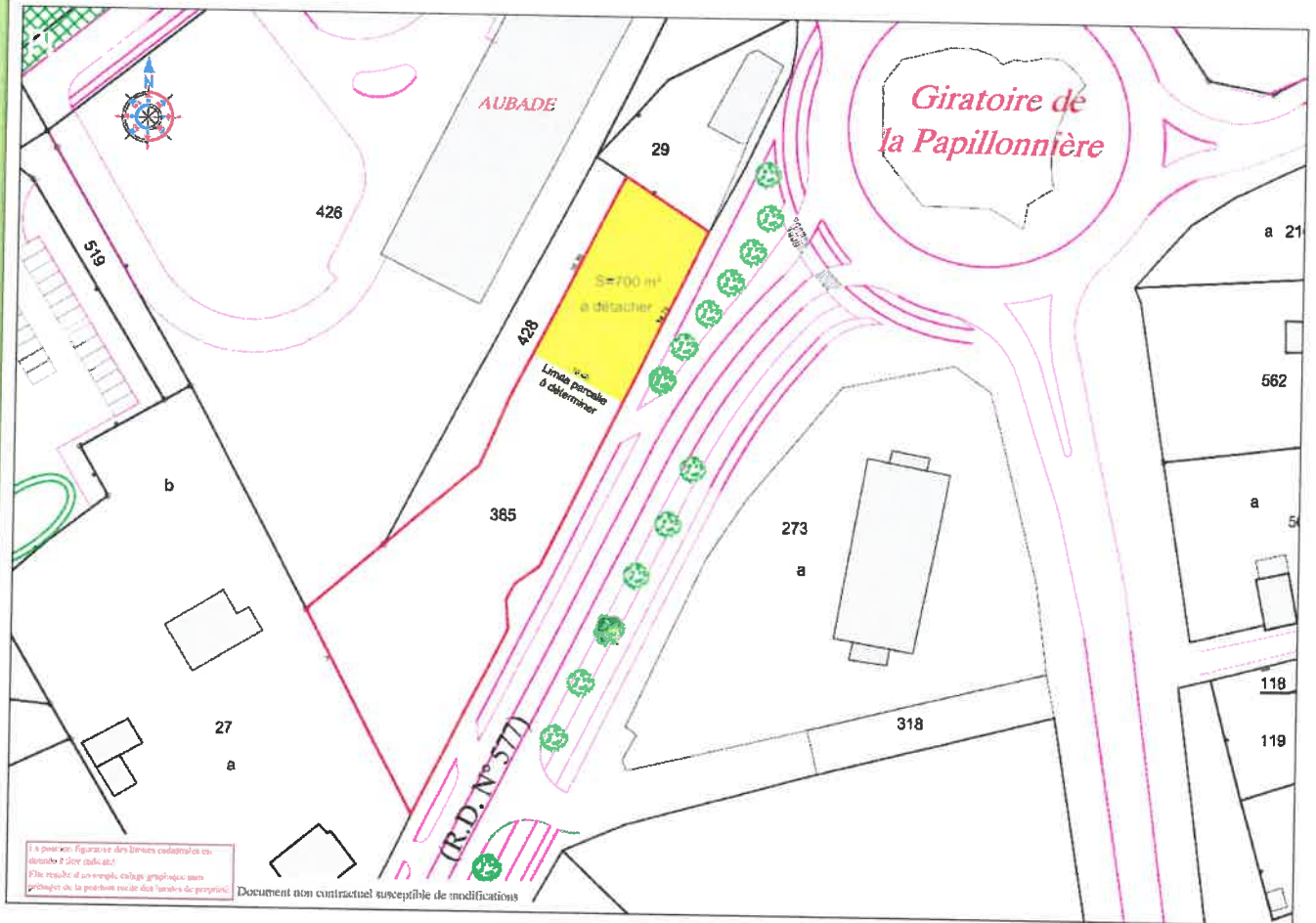
Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER

\*\*\*\*\*



Annexes :

PLAN



PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PHOTOS





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**14 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
Proposition d'achat de la parcelle AD 572 - Rue  
de Suède**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





VU les propositions d'acquisition faites pour ce bien ;

VU l'avis du service du Domaine sur la valeur vénale de ce bien estimé à 24 000 euros avec une marge d'appréciation de 10% à la date du 30 mai 2017 ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle AD 572 située rue de Suède à Vire ;

CONSIDERANT que le bien que est issu d'une division foncière datant du 11 décembre 2013 et qu'il est libre de toute occupation depuis cette date ;

CONSIDERANT que le bien présente les caractéristiques suivantes : parcelle d'une superficie de 685 m<sup>2</sup>, non bâtie, non viabilisée, desservie par la rue de Suède - la rue du Nord et la rue de Bellevue ;

CONSIDERANT que la demande de logements neufs en centre-ville est importante et que cette vente s'inscrit dans la politique de densification du PLH ;

#### **DECIDE**

Après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- à la mise en vente de la parcelle AD 572 située rue de Suède d'une superficie de 685 m<sup>2</sup>.
- à la diffusion de publicité concernant la mise en vente de ce bien.
- à autoriser les modalités de procédure suivantes :
  - remise des offres sous plis cachetés
  - critères d'appréciation des offres : 60% pour le prix d'acquisition et 40% pour la densification (nombres de logements)
  - mise en place d'une commission d'attribution composée de : 4 élus membres de la commission patrimoine

**Avis du Conseil Communal : favorable**



Annexes :











REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 24 septembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**15 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
Projet de rénovation urbaine - Quartier de la  
Redettière - Calvados Habitat**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix-huit septembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Roselyne DUBOURGUAIS.

Sarah AKABI a été nommée secrétaire de séance

**Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :**

**Mes Chers Collègues,**

Le bailleur social Calvados Habitat a programmé la démolition de quarante-deux logements sociaux de son parc immobilier au

2-4-6 et 8 rue Barbey d'Aurevilly  
1 ruelle de la Redettière

Le dossier joint en annexe présente le programme en détail.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Le bailleur social Calvados Habitat souhaite obtenir une subvention de 210 000 € du fonds national d'aides à la pierre. L'instruction de ce dossier nécessite la validation de la part de la collectivité de Vire Normandie.

La collectivité de Vire Normandie souhaite en retour que le bailleur social Calvados Habitat s'engage à investir – dans les six années à venir- dans un programme immobilier de réhabilitation et/ou construction neuve dans le centre-ville de Vire au sein du périmètre d'**Orientation Revitalisation des Territoires** définie dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville.

Vire Normandie propose en septembre 2017 l'étude d'un site situé dans le centre-ville qui permettrait de proposer des petits logements répondant mieux à la demande actuelle. Un choix qui s'inscrit dans la politique de revitalisation du cœur de ville.

Le comité d'opportunité de Calvados Habitat a donné un avis favorable à la réalisation de cette étude le 13 septembre 2018.

Par ailleurs, Calvados Habitat travaille avec le Conseil Départemental du Calvados sur un projet d'extension de l'actuelle gendarmerie. Des actions qui montrent la volonté de Calvados Habitat de s'engager sur de nouveaux projets d'investissements.

***Un avis est demandé au Conseil Communal pour valider le projet de rénovation urbaine quartier de la Redettière.***

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER

